

Si l'on voulait connaître les véritables chiffres, et si vraiment la représentation à ce congrès était la représentation du Canada tout entier, ce serait probablement à 35 p. 100 que le ressentiment existerait contre l'administration du gouvernement Trudeau.

Je ne suis donc pas étonné que devant ce ressentiment de la population canadienne, ces protestations qui s'élèvent, qu'on en vienne aujourd'hui à faire preuve, encore une fois, de cette belle arrogance des jours d'antan, et que l'on dise à l'opposition officielle: Quelques heures de plus seraient dommageables pour la politique canadienne, il faut donc que nous vous fassions taire avec le bâillon.

Monsieur le président, qu'on me permette de dire que ces gens en face de moi semblent avoir la hantise de l'histoire, mais l'histoire vient les hanter aujourd'hui. On voit déjà se profiler les ombres d'un C. D. Howe et d'un St. Laurent. Ce fut l'époque historique. Le bâillon avait été invoqué à ce moment-là, et on sait quelle conséquence historique il a eue pour ce gouvernement.

Aujourd'hui, je l'admets, peut-être sur un plan moins important, le principe est tout aussi valable. Aujourd'hui, ce même gouvernement se sert de cette procédure pour faire tomber la guillotine. Ce jugement de l'opposition sera également celui du peuple tout entier vis-à-vis de l'administration Trudeau qui a déjà été jugée en 1972, qui a été jugée récemment dans Hochelaga et qui continuera à être jugée comme celle d'un gouvernement qui se «foute» de tous les principes démocratiques, qui se sert de sa majorité toute-puissante pour essayer de bâillonner l'opposition officielle. Cela ne réussira pas! Peut-être aujourd'hui sera-t-on content, peut-être le sera-t-on encore la semaine prochaine, mais lorsque viendra le prochain scrutin, le gouvernement constatera que le peuple canadien a la mémoire très longue. Ce ne sont pas des gestes de cette nature qui sont propres à relever dans l'esprit de la population l'idée du processus démocratique.

[Traduction]

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, il m'arrive rarement de participer à des discussions de procédure, mais celle-ci est importante et j'ai certaines choses à dire là-dessus. J'ai été étonné d'entendre le leader du gouvernement à la Chambre dire que les travaux parlementaires devraient concerner les leaders des divers partis à la Chambre. Ce n'est assurément pas la manière dont les affaires du Parlement devraient être menées. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il s'agit là d'un autre exemple flagrant d'arrogance et d'abus de pouvoir de la part du gouvernement.

Une grande partie de ce bill reflète, selon moi, un sentiment d'exaspération, le sentiment que l'opposition à la Chambre ne peut se faire entendre efficacement. Cela remonte à 1968, au moment où le Règlement a été modifié de façon à retirer à la Chambre les travaux des subsides. Plus de la moitié ou les deux tiers de tous les travaux de la Chambre comportent un élément financier. En supprimant les travaux des subsides au moyen desquels le gouvernement devait justifier ses dépenses à la Chambre tout entière, et un ministre ne pouvait faire adopter son budget de dépenses à moins d'obtenir l'approbation de toute la Chambre, le gouvernement s'est soustrait à ses responsabilités envers la Chambre et les députés. En conséquence, le débat actuel est en grande partie la conséquence de l'incapacité du Parlement, depuis les modifications apportées au Règlement en 1968, à exercer un contrôle efficace sur les dépenses publiques. Le gouvernement a répondu que nous pouvons, les jours qui sont réservés à l'opposition, proposer une motion visant un service particulier du gouvernement.

Motion de limite de temps

Le gouvernement n'a toutefois qu'à laisser pleuvoir les critiques jusqu'à 10 heures; la journée finie, il reste sur ses positions sans en avoir rien révélé ni rendu de comptes.

Il importe de signaler que le bill est une forme de censure, une atteinte à l'essence même de toute société libre. Une personne du domaine des communications me parlait du CRTC et de Radio-Canada—j'ai ajouté qu'elle soutient le parti d'en face. Elle m'a dit: «La critique du gouvernement n'est jamais trop dure, parce qu'on ne sait jamais très bien comment les organismes de réglementation réagiront.» La critique du gouvernement, bien qu'elle se fasse en privé, est évidente dans le monde des communications au Canada, mais on hésite fort à critiquer le gouvernement du jour trop sévèrement. Nul ne saurait mieux exprimer cela que ne l'a fait mon collègue le député de Palliser (M. Schumacher), lorsqu'il a cité un extrait de l'article que le *Herald of Calgary* a consacré à ce bill, dans son édition du 27 octobre:

● (1600)

C'est un précédent très dangereux, même si le but recherché—rendre les revues canadiennes plus rentables—est louable. Le règlement ne constitue pas, à vrai dire, une censure. Toutefois, il tend à légitimer un mécanisme permettant au gouvernement d'influer sur les décisions d'un éditeur. Il tend également à créer un climat étouffant toute critique vigoureuse du gouvernement fédéral—gouvernement fâcheusement autoritaire parfois. La décision de Donald Macdonald de ne plus donner de publicité du gouvernement à un journal séparatiste est significative, quand on y songe bien. Lorsqu'un gouvernement commence à prendre des mesures contre les publications dont il n'aime pas la ligne de pensée, il peut en prendre une habitude qui deviendra vite invétérée.

La mesure gouvernementale contre *Time* et *Reader's Digest*, admettons-le, n'a pas pour but de réduire au silence les voix de la contestation. On espère plutôt qu'en étouffant ces deux magazines, cela permettra à *Maclean's*, à *Saturday Night* et à d'autres magazines semblables de respirer plus librement, sur le plan commercial. Mais nonobstant la noblesse de ses motifs, un gouvernement qui entreprend de détruire ou de paralyser financièrement un magazine mérite d'être surveillé. Il pourrait acquérir le goût du sang.

Je pense que c'est là l'aspect important du bill, et celui sur lequel a généralement porté le débat. Le leader du gouvernement à la Chambre a dit que nos interventions devraient davantage se faire à l'étape de la troisième lecture et à celle du rapport. Je suis de ceux qui croient qu'en pratique, à moins d'intervenir à l'étape de la deuxième lecture, ce que nous pouvons dire à l'étape de la troisième lecture et à celle du rapport est de peu de valeur pour expliquer au public en général ce que nous pensons d'une mesure législative donnée. Je suis fermement convaincu que les délibérations au stade de la deuxième lecture à la Chambre constituent le moyen le plus précieux de porter les sujets de débat à l'attention du public canadien.

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole au sujet de cette motion, j'aimerais rappeler quelques faits à la Chambre. L'objet du bill C-58 donne lieu à des discussions depuis au moins deux décennies. Le gouvernement a annoncé son intention de légiférer en cette matière le 23 janvier 1975 dans une déclaration faite à la Chambre par le secrétaire d'État (M. Faulkner). Trois des porte-parole de l'opposition, les députés de York-Simcoe (M. Stevens), de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) et de Lotbinière (M. Fortin), ont accordé leur appui de principe à la politique annoncée en janvier, et on n'a pour le vérifier qu'à se reporter au compte rendu des débats, aux pages 2527 à 2529 du *hansard* du 23 janvier. Si l'on parcourt les échanges entre les députés, on voit aussi que les trois députés ont déclaré qu'ils attendaient cette mesure avec impatience. Le député de York-Simcoe a commencé par ces mots: